



ORANGE, le 24 Juin 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**PLACE DES LIGURES**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
& DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réfection de voirie, **Place des Ligures**, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits (sauf riverains).

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 15 Juillet 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 90 jours (de 8h à 18h), sous l'entière responsabilité de la Société BRAJA-VESIGNE d'ORANGE.